



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2020
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le quinze juin deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le dix décembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Étaient présents (18) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAIS, M. BRILAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE, MME GUILLOU, M. PILARD, MME PLAINEAU, M. GOUPIL, M. AMPROU, M. LABARRE, M. BOUCARD, MME FALOT, M. LECUREUIL, MME BERNARD, MME TOUCANE.

Absents, excusés et représentés (6) :

Conformément à l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, chaque conseiller pouvait disposer de deux pouvoirs.

MME KULIBERDA a donné pouvoir à M. GUICHARD
MME GARNIER a donné pouvoir à M. BRILAUD de LAUJARDIÈRE
M. BARDOU a donné pouvoir à M. GAVOUYÈRE
MME AMPROU a donné pouvoir à M. AMPROU
MME PAJOT a donné pouvoir à M. GUICHARD
M. BONNEAU a donné pouvoir à M. GOUPIL

Absents (3) :

MME PAQUEREAU, M. MORIVAL, M. CHAUVET

Secrétaire de séance : MME FOURAGE

ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2020.
- 2 / Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal.

FINANCE - VIE ÉCONOMIQUE – AFFAIRES GÉNÉRALES :

- 2020-12/ Approbation du compte de gestion.
- 2020-13/ Approbation du compte administratif 2019.
- 2020-14/ Affectation définitive du résultat de l'année 2019.
- 2020-15/ Soutien aux acteurs économiques locaux.
- 2020-16/ Décision Modificative numéro 1.
- 2020-17/ Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- 2020-18/ Autorisation de recrutement dans le cadre de Contrats d'Engagement Educatif (CEE).
- 2020-19/ Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.
- 2020-20/ Modalités de versement d'une prime exceptionnelle à des agents suite à la crise de la COVID-19.
- 2020-21/ Modification du tableau des effectifs.
- 2020-22/ Dénomination de voies nouvelles privées – Lotissement du Bois Tillac Ouest – Délibération rectificative.

ÉDUCATION - CULTURE - SPORT :

- 2020-23/ Décision sur le versement des subventions de projet aux associations pour les manifestations annulées ainsi que sur le paiement d'animations non effectuées suite à la crise sanitaire de la COVID19.
- 2020-24/ Demande d'une subvention de projet de l'association Tartes à Puces pour la programmation des Nuits Pellerinaises.
- 2020-25/ Mise en place d'un règlement intérieur pour l'Espace Culturel Adine Riom.
- 2020-26/ Fixation du montant des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés hors commune.
- 2020-27/ Renouvellement de l'adhésion à la charte des Francas de la Loire-Atlantique.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2020.

Le compte rendu est approuvé par :

16 voix pour (M. Gavouyère, M. Brounais, M. Brillaud de Laujardière, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Guichard, Mme Fourage, Mme Guillou, M. Pilard, Mme Plaineau, M. Goupil, M. Amprou, M. Labarre, Mme Falot, M. Lécureuil, Mme Bernard.

Pour information :

Elus n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 15/06/2020 : Mme Pajot, M. Morival

Elus n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 10/02/2020 : Mme Kuliberda, Mme Paquereau, M. Bardou, Mme Garnier, Mme Amprou, M. Bonneau, Mme Toucane et M. Chauvet.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

FINANCE - VIE ÉCONOMIQUE - AFFAIRES GÉNÉRALES
--

2020-12/ Approbation du compte de gestion.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-13/ Approbation du compte administratif 2019.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif tel que résumé ci-dessus.
- De constater que le compte administratif est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Saint Herblain.
- De constater les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits.

- De reconnaître la sincérité des crédits à reporter.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Mme Bernard et Mme Toucane)

2020-14/ Affectation définitive du résultat de l'année 2019.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'affecter au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 1 027 838,28 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Approuvé à l'unanimité.

2020-15/ Soutien aux acteurs économiques locaux.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De valider le plan de soutien proposé.
- D'approuver la mise en place du dispositif du « chèque solidarité ».
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-16/ Décision Modificative numéro 1.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la décision modification n° 1 au budget primitif 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-17/ Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 6 mai 2020,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2021.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS, celle-ci étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.
- De verser au CNAS une cotisation évolutive correspondant au mode de calcul suivant : le nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes multiplié par le montant forfaitaire de la cotisation par bénéficiaires actifs.
- De désigner Mme Marie-Christine Curaudeau, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Commune du Pellerin au sein du CNAS.
- De désigner M. Alain Morinière, Directeur Général des Services, pour représenter la Commune du Pellerin au sein du CNAS.
- De désigner M. Kévin Bourasseau correspondant relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Approuvé à l'unanimité.

2020-18/ Autorisation de recrutement dans le cadre de Contrats d'Engagement Educatif (CEE).

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 avril 2019.

Vu l'avis favorable de la commission Éducation, Culture et Sport du 04/06/2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'appliquer une rémunération journalière de 75 € brut pour la préparation et l'animation des séjours organisés par la commune.
- De supprimer la période minimale de repos quotidienne et reporter la période de repos compensateur à l'issue du séjour, selon la durée de celui-ci.
- De fixer une règle des équivalences de durée de travail en période de présence nocturne et appliquer un forfait de 3 heures.
- D'approuver les créations des postes susmentionnés.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-19/ Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature du poste à occuper et des fonctions à exercer et du profil requis.
- D'approuver les créations des emplois non permanents à temps complet et à temps non complet susmentionnés,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au Budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-20/ Modalités de versement d'une prime exceptionnelle à des agents suite à la crise de la COVID-19.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du 11 juin 2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'adopter les modalités d'attribution de la prime exceptionnelles définies ci-dessus aux agents particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 au cours de l'état d'urgence sanitaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus. Prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Approuvé à l'unanimité.

2020-21/ Modification du tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du 11 juin 2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la création des postes susmentionnés.
- D'approuver la suppression des postes susmentionnés.
- De modifier le tableau des effectifs.
- D'approuver le tableau des effectifs joint en annexe.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-22/ Dénomination de voies nouvelles privées – Lotissement du Bois Tillac Ouest – Délibération rectificative.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique - Affaires Générales du 08/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De rectifier l'orthographe de la voie nouvelle du lotissement du lotissement du Bois Tillac Ouest dénommée : Rue Pierre BROSSAUD.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

2020-23/ Décision sur le versement des subventions de projet aux associations pour les manifestations annulées ainsi que sur le paiement d'animations non effectuées suite à la crise sanitaire de la COVID19.

Vu l'avis favorable de la commission Éducation Culture Sport du 04/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les décisions sur les versements des subventions de projets aux associations ainsi que le paiement des animations non effectuées suite à la crise sanitaire de la COVID 19.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 18 voix pour, 4 contre (Mme Falot, M. Labarre, M. Boucard, M. Lécureuil) et 2 abstentions (Mme Bernard et Mme Toucane).

2020-24/ Demande d'une subvention de projet de l'association Tartes à Puces pour la programmation des Nuits Pellerinaises.

Vu l'avis favorable de la commission Éducation Culture Sport du 04/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de subvention de projet ainsi que le montant proposé pour l'organisation des Nuits Pellerinaises par l'association Tartes à Puces, à savoir 600 euros par spectacle.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Mme Bernard et Mme Toucane).

2020-25/ Mise en place d'un règlement intérieur pour l'Espace Culturel Adine Riom.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Éducation Culture Sport du 04/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver le règlement intérieur de l'espace culturel Adine Riom.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué à signer ce règlement et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-26/ Fixation du montant des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés hors commune.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Éducation Culture Sport du 04/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les tarifs présentés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2020-27/ Renouvellement de l'adhésion à la charte des Francas de la Loire-Atlantique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Éducation Culture Sport du 04/06/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'adhérer au réseau des FRANCAS.
- D'adopter la Charte.
- De s'acquitter de la cotisation correspondante.
- De désigner l'Adjoint délégué à l'Enfance, à la Jeunesse et à l'Éducation, Mme Eymeric Gaxieu et le Responsable du service Enfance Jeunesse Éducation, M. Aurélien Béal, comme représentants de la Ville du Pellerin auprès des FRANCAS.

Approuvé à l'unanimité.

Fait au Pellerin, le 18 juin 2020
Le Maire,



Patrick GAVOUYERE

